

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **trente juin** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 juin 2022, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Dominique DESFOUR, Alain MILON, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Patricia COURTIER, Vanessa ONIC, Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2022\_109**

**DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil Municipal peut être amené à modifier le budget de l'exercice en cours.

Ainsi, des crédits supplémentaires non prévus lors du vote du Budget peuvent être ouverts et couverts, soit par des recettes nouvelles, soit par une diminution des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Le détail des écritures comptables est joint ci-dessous. Cette décision modificative permettra :

- la mise à jour des recettes relatives aux dotations et compensations de l'Etat ainsi qu'aux impôts locaux les montants définitifs n'étant pas connus au moment du vote du budget.
- la majoration pour 13 950 € des subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé suite à la demande de subvention de l'Espérance Sorguaise et d'une danseuse de Hip-hop.
- la majoration de la dotation aux amortissements de 160 000 € afin de permettre l'enregistrement d'opérations supplémentaires.
- la modification de l'imputation comptable de la passerelle himalayenne pour un montant de 183 358 € afin de permettre son transfert à la CASC.
- l'ouverture de crédits pour 280 500 € pour modifier l'imputation d'une acquisition immobilière dans le cadre de la fiabilisation de l'actif.
- l'ouverture de crédits à hauteur de 31 704,07 € afin de solder un compte de TVA lié au transfert de la compétence Assainissement à la Communauté d'Agglomération.

- la majoration des crédits relatifs aux subventions d'équipement de 350 000 € et la prévision de 100 000 € pour le paiement de l'avance dans le cadre de la concession d'aménagement relative au stade chevalier financées par l'emprunt.

**BUDGET VILLE DECISION MODIFICATIVE N°1**

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
		<b>Section Fonctionnement</b>				
		<b>opérations réelles</b>				
67	6745	Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé		13 950,00		
73	73111	Impôts directs locaux			151 824,00	
73	7318	Autres impôts locaux ou assimilés				97 134,00
74	7411	Dotations forfaitaire			5 799,00	
74	74123	Dotations de Solidarité Urbaine			2 576,00	
74	74834	Compensation d'exonération des taxes foncières				36 717,00
		<b>opérations d'ordres</b>				
042	678	Autres charges exceptionnelles		31 704,07		
042	6811	Dotations aux amortissements		160 000,00		
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	232 002,07			
		<b>Totaux</b>	<b>232 002,07</b>	<b>205 654,07</b>	<b>160 199,00</b>	<b>133 851,00</b>
Totaux Dépenses / Recettes			-	<b>26 348,00</b>	-	<b>26 348,00</b>
<b>Total fonctionnement</b>					-	

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
		<b>Section Investissement</b>				
		<b>opérations réelles</b>				
16	1641	Emprunt				490 298,00
204	2041512	Subvention d'équipement versée au GFP		350 000,00		
27	27638	Créances sur autres établissements publics		100 000,00		
		<b>opérations d'ordres</b>				
040	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.				31 704,07
040	281318	Dotations aux amortissements				160 000,00
041	21318	Autres bâtiments publics				463 858,00
041	2132	Immeubles de rapport		280 500,00		
041	2152	Installations de voirie		183 358,00		
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			232 002,07	-
		<b>Totaux</b>	-	<b>913 858,00</b>	<b>232 002,07</b>	<b>1 145 860,07</b>
Totaux Dépenses / Recettes				913 858,00		913 858,00
<b>Total investissement</b>					-	

Il convient que le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 du Budget Principal de la ville voté le 24 Février dernier.

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 21 Juin 2022,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Vu** le Budget Primitif de la Ville voté par le Conseil Municipal le 24 Février 2022 ;

**Sur** le rapport présenté par Stéphane GARCIA;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Principal de la ville voté le 24 Février dernier selon le tableau ci-dessus.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*